

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
de la Haute Vallée d'Aure**DÉPARTEMENT DES  
HAUTES PYRENEES**SÉANCE DU 25 juillet 2024**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16  
 En exercice : 16  
 Présents : 11  
 Absents : 5  
 Procuration : 0  
 Qui ont pris part à la  
 délibération : 11

L'an 2024, le 25 juillet, à 9 H 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

**Présents :** Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, André MIR, Louis RICARD, Jean-Michel ISOART, Michel MILLET, André DUBAN, Dominique FOURCADE-LAVIGNÉ, Alain PENEVEYRE, Jean-Michel MARIA et René DARAN

**Absents excusés :** Mr Didier BRUN

**Absents :** Mrs Philippe SPITERI, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Lucien FERRAS

Date de la convocation

01 juillet 2024

**A été désigné secrétaire de séance :** Mr Louis RICARD

Date d'affichage :

01 juillet 2024

Monsieur le Président indique aux membres du comité qu'une consultation, en procédure adaptée a été lancée et publiée le 17 juin 2024 sur la plateforme « emarchespublics.com » et le 20 juin 2024 sur la Semaine des Pyrénées, pour l'entretien des ouvrages de collecte d'eaux usées et vidange des séparateurs à graisses.

Objet de la délibération :

Attribution du marché  
 pour l'entretien des ouvrages  
 de collecte d'eaux usées et  
 vidange des séparateurs à  
 graisses

La remise des offres a été fixée au 16 juillet 2024, à 12 heures.  
 L'ouverture des plis a été réalisée le 16 juillet 2024, à 16 heures.

2 entreprises ont fait parvenir une offre.  
 0 entreprise a déclaré ne pas pouvoir présenter d'offre.

Un travail de conformité administrative, d'analyse technique et financière, comme prévu dans le règlement de consultation, a permis de déterminer l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse.

**Acte rendu exécutoire dès son  
 envoi en Préfecture le,**

Les membres du comité syndical :

Vu les articles L.2121-8, R 2162-1, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique,  
 Vu le rapport d'analyse des offres annexé,  
 Entendu, l'exposé du Président,

- décident, à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise ABMM située 10 route de la scierie 65100 GAZOST, pour un montant de 34 101.50 € HT soit un montant 37 511.65 € TTC,  
 - autorisent le Président à signer le marché.

Les sommes sont prévues au Budget primitif 2024

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Délibération N°18-07-2024**

Le Président

Jean MOUNIQ

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Promenade du Bernet  
 65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture  
 0652285000020240713  
 Date de télétransmission : 30/07/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 30/07/2024